

Conseil communal de la Ville de Pully

Postulat

Préserver et vivifier le centre de Pully.

Le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) prévoit que Pully devienne une ville-centre dans la partie Est de l'agglomération lausannoise. C'est une bonne nouvelle pour les Pulliérans, menacés jusqu'ici de n'être plus que les bordiers des voies d'accès vers Lausanne et des itinéraires de délestage d'une autoroute de contournement engorgée.

Aux perspectives données par le PALM s'ajoutent les changements induits par le rehaussement des ponts des avenues du Tirage et du Prieuré, entraînant pour cette dernière la fermeture à la circulation. Avec, de plus, le réaménagement de la Place de la Gare et de celle de la Clergère, le visage du centre de Pully sera complètement modifié. Il faudra que ce soit pour son bien et celui de ses habitants.

Les études sont en préparation. Lorsqu'elles seront présentées, il ne faudra pas que ce soient les plans des spécialistes ni les décisions prises dans les organes du PALM qui déterminent le sort de la Ville de Pully et de son centre, mais la volonté de ses habitants exprimée par ses autorités élues. Que des organes intercommunaux, comme le PALM, conçoivent un développement coordonné de toute la région est utile à la prise de nos décisions. Il est cependant impératif que celles-ci restent de la compétence pleine et entière des autorités élues de notre commune et de personne d'autre.

L'avenir de Pully comme ville-centre vivante implique que son noyau historique soit un espace où l'on se déplace facilement et en toute sécurité et ne soit pas sectionné par une transpulliérene facilitant l'accès à la capitale. Pour réaliser cet objectif, nous devons indiquer dès maintenant ce que nous voulons, de façon à infléchir les études actuelles dans le sens que nous souhaitons.

L'accès au centre, par tous les moyens de transport, doit rester facile. Le trafic de transit doit être découragé et le trafic piétonnier prioritaire. Après la fermeture de l'avenue du Prieuré à la circulation, les moyens d'atteindre cet objectif ne sont pas nombreux. Si en outre le rétablissement de la circulation à double sens à l'avenue du Tirage se heurte à des oppositions que l'on peut comprendre, la solution à étudier en premier lieu, et très sérieusement, est celle de la circulation à sens unique à la rue de la Poste en direction de Paudex, avec limitation de vitesse à 30 à l'heure et le maintien de places de parc en nombre, mais à durée de parcage restreinte. Un accès facile aux commerces est en effet essentiel. L'accès au centre de Pully en provenance de Lutry et Paudex se ferait par la Clergère (entrée au parking) et l'avenue du Tirage. Tout cela demande un examen attentif, incluant une consultation des commerçants.

La Municipalité est invitée à prendre ces réflexions en considération dans les études en cours et de présenter au Conseil communal un rapport, au plus tard avec les préavis concernant l'aménagement de la Place de la Gare et/ou de la Clergère.

Pully, 2 novembre 2010

Jean-Paul Chapuis